



CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 30 juin 2025

PROCÈS VERBAL

*Le lundi trente JUIN deux mille vingt-cinq à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle du conseil en Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.*

Etaient présents : CHARRIER Joëlle, LANCELOT Patrick, BREUX LUCIEN Delphine, COLLET Julien, BOUVET Sylvie, BOULAND Sébastien, FOUGERE Marie, LEBOUCHER Jérôme, CAILLEAU Virginie et RUEL Isabelle.

Etaient absents et/ou excusés : BELLEUVRE Jean-Claude donne pouvoir à Delphine BREUX, GUIBERT Christian, LETELLIER Stéphanie et GODET Philippe.

CONVOCATION DU 24 JUIN 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 10

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 11

Madame RUEL Isabelle est nommée secrétaire de séance pour l'assemblée en ce jour.

Ouverture de la séance à 20h00.

Madame Le Maire demande si l'assemblée générale a des remarques particulières sur le compte-rendu validé précédemment par le secrétaire de séance. Tous les conseillers présents acceptent celui-ci. Le conseil n'émet pas de remarques particulières.

---

Ordre du Jour :

ADMINISTRATION	2
I. Location salle communale – Association « Tango Bachata Danses et Marches »	2
II. Argent de poche 2025	2
ÉCONOMIE	2
III. BOULANGERIE : Compensation de loyers impayés	2
COMMUNICATION	3
IV. Projet d'installation d'une borne tactile	3
QUESTIONS DIVERSES	3

---

## ADMINISTRATION

### I. Location salle communale – Association « Tango Bachata Danses et Marches »

---

➤ DEL-2025-021

Les représentants de l'association « Tango Bachata Danses et Marches » nous ont fait part de leur souhait d'organiser des cours de danse au sein de notre commune. Ils aimeraient avoir la possibilité de louer une salle communale pour ce projet.

*Le conseil municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Considérant la proposition de l'association « Tango Bachata Danses et Marches » ;*

*Considérant qu'il faille mettre en place une convention de mise à disposition à titre gratuit ou payant au profit des associations du territoire ;*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *D'approuver la mise en place d'une convention de mise à disposition auprès des associations du territoire*
- *De louer la salle des fêtes pour un montant annuel de 150 € à l'association "Tango Bachata Danses et Marches"*
- *D'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent.*

### II. Argent de poche 2025

---

➤ DEL-2025-022

Pour cette année, le programme « Argent de poche » est renouvelé. Deux cessions de 3 matinées auront lieu :

- 15 au 17 juillet 2025
- 28 au 30 juillet 2025

*Le conseil municipal,*

*Vu la proposition de la commission « Argent de poche » ;*

*Vu le dispositif établit dans le cadre « argent de poche » par la commission missionnée par le conseil ;*

*Considérant que ce programme est reconduit pour cette année 2025 ;*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :*

- *Autorise Mme le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les contrats avec les jeunes selon le cadre établit par la commission et dont le contrat reprend les conditions énoncées*
- *Dit que le montant de la bourse est de 50 € la session de 3 demi-journées par jeune*
- *Dit que les lignes budgétaires sont inscrites au BP 2025*

## ÉCONOMIE

### III. BOULANGERIE : Compensation de loyers impayés

---

Nous avons reçu de la part de la société PIOU EQUIPEMENTS l'estimation du matériel laissé par l'ancien boulanger. Les estimations sont les suivantes :

- Tour ISOTEC : 1592.50 € HT
- Surgélateur HENGEL : 7442.50 € HT

Les loyers de retard s'élèvent à 4366.32 €, sans compter l'état dans lequel le bâtiment a été laissé.

Nous avons également reçu les devis du matériel nécessaire pour rééquiper cette boulangerie.

Ayant besoin d'un temps de réflexion, le Conseil municipal décide d'ajourner ce point.

## COMMUNICATION

### IV. Projet d'installation d'une borne tactile

➤ DEL-2025-023

Notre panneau lumineux ne fonctionne plus suite à un orage. Le conseil municipal avait déjà le projet d'installer une borne tactile puisque nous avons un manque de place sur nos tableaux d'affichage actuels. Le choix se porte sur le devis reçu par la société Lumiplan pour un montant 8 810 € HT.

*Le Conseil municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;*

*Considérant le projet cité ci-dessus ;*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :*

- *D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de ce projet*
- *Dit que les lignes budgétaires sont inscrites à l'opération 91 du BP 2025*

## QUESTIONS DIVERSES

### Impasse Pièce Chauveau :

Monsieur COLLET Julien soulève une question concernant un arrêté d'alignement pris dernièrement sur la commune. Celui-ci concerne la parcelle B 770. En effet, une demande d'arpentage a été ouverte en 2022 auprès du Cabinet LOISEAU mais actuellement celle-ci reste en attente puisque les riverains ne voulaient pas signer les pouvoirs.

### Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : 15 septembre 2025
- Vœux du maire 2026 : 16 janvier 2026

Sans autre question, la séance est levée à 21h30.

### SIGNATURES :

**Le Secrétaire de séance**  
Mme RUEL Isabelle

**Le Maire**  
Mme CHARRIER Joëlle